



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

Bilan déprécarisation Réunion du 10 juin 2015

Cette réunion est présidée par E. Le Guern assisté des services ROR, MGS, RS, GAP, RM et le chargé de mission auprès du DRH.

La CFDT était représentée par Elisabeth Husté et Mohand Adouane.
FO, CGT, Solidaires, FSU étaient également présentes.

En introduction, les OS ont déploré le délai entre cette présentation et la dernière réunion qui s'est tenue le 18 octobre 2013.

Eric Le Guern a admis que ce délai était peut être dû à la complexité du sujet et notamment l'intégration des informations provenant des établissements publics.

Le diaporama (en pièce jointe) a été mis à jour par l'administration et sera de nouveau communiqué aux OS.

Les amendements concernent principalement le nombre d'arrêtés de nomination.

759 agents éligibles, 353 candidats aux épreuves et 295 lauréats.

Les OS ont demandé que le tableau soit plus explicite concernant le nombre d'agents qui se sont inscrits.

Pour les agents de catégorie C, nous avons demandé que les lignes les concernant soient regroupées et qu'il soit indiqué les services qui instruisent les dossiers (GAP ou PSI).

Des concours ont été organisés correspondant à 7 corps et 8 grades. A noter que 8 agents n'ont pas satisfait aux épreuves pour intégrer le corps des ITPE, malgré la bienveillance demandée aux membres du jury !

La formation post-concours, pour les A et les B, pourra connaître des « aménagements » en fonction de la situation individuelle des agents, pour les ultra marins et enfin dans certains cas dérogatoires (services). En revanche, le DRH insiste sur la volonté de l'administration d'inciter un maximum d'agents à suivre ces formations ; formations calquées sur celles existantes et dispensées à l'ENTPE et l'ENTE.

Pour les agents de catégorie C, il n'y a pas de formation professionnelle obligatoire.

Se pose la question de la prise en charge des frais engagés par les agents. La DRH précise que ceux-ci doivent être pris en charge par les services.

Les agents vont être informés très prochainement du calendrier de ces formations.

Les fiches financières relatives au reclassement des agents ne sont pas toujours bien comprises par ceux-ci. Il est donc nécessaire qu'un accompagnement pédagogique personnalisé soit mis en œuvre.

Pour les agents ayant pris leur retraite depuis la date de publication des concours, l'administration s'est engagée à leur transmettre une fiche financière et trouver les solutions pour compenser le manque à gagner. Un agent aurait dû aussi bénéficier de la prime d'installation. Point particulièrement sensible à suivre et faire remonter les difficultés.

En termes de communication, l'administration a effectué un travail de suivi attentif.

Calendrier 2015 et 2016

15 juin – 15 juillet inscription pour les concours A et B

Pour les A : écrits le 8 septembre 2015 - oraux le 1^{er} novembre 2015

Pour les B : pas d'écrits, oral prévu la première semaine d'octobre (à compter du 6)

Pour les C : la note aux services est en cours de signature, inscription programmée pour septembre, entretiens en octobre et enfin publication des résultats en novembre.

Agents éligibles à la titularisation 2015

286 pour le Ministère et 133 pour les Etablissements Publics.

Il est à noter que l'administration n'a pas tenu compte dans le chiffrage Etablissements Publics des conséquences de la sortie du décret dérogatoire pour l'ONEMA, l'ONCFS dans le cadre de la création de l'AFB (entre environ 100 et 200 agents).

Pour 2016, les épreuves devront être ouvertes au plus tard au 31 mars 2016.

L'administration souhaite une nouvelle rencontre vers le 15 septembre 2015 avec l'ensemble des OS.